



PRÉFECTURE DES YVELINES

CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

Versailles, le 11 DÉCEMBRE 2008

CAB/SIDPC/BPC N° 08 – 605
Affaire suivie par : Raphaël SCIBETTA
☎ : 01 39 49 78.17
✉ : raphael.scibetta@yvelines.pref.gouv.fr

La Préfète des Yvelines
à
Madame le Maire
de Saint-Nom-la-Bretèche

Objet : Votre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Sécheresse

Pièce jointe : Copie de l'arrêté du 5 décembre 2008 publié au Journal Officiel du 10 décembre 2008.

La commission interministérielle chargée de procéder à l'examen de votre demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle s'est prononcée **favorablement** lors de sa séance du 20 novembre 2008 pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour les périodes de :

- Janvier 2005 à Mars 2005
- Juillet 2005 à Septembre 2005
- Janvier 2006 à Mars 2006

Je vous serais obligé de rappeler aux habitants concernés qu'ils disposent **d'un délai de 10 jours** à compter de la date de cette publication pour saisir leur assureur.

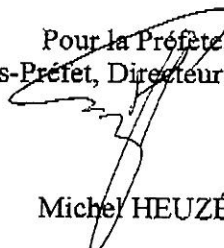
Par ailleurs, la commission s'est prononcé **défavorablement** à la reconnaissance en état de catastrophe naturelle de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour les périodes suivantes :

- Janvier 2004 à décembre 2004
- Juillet 2006

L'arrêté du 5 décembre 2008 correspondant à ces décisions, vient de paraître au Journal Officiel du 10 décembre 2008.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Michel HEUZÉ

Copie à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Germain en Laye

1 rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES cedex - Tél. (standard) : 01 39 49 78 00
Télécopie : 01 39 49 79 83